

Le 4 octobre 2012

RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC ODDO CORPORATE FINANCE

A la date du 30 septembre 2012, la société FAIVELEY TRANSPORT a mis fin au contrat de liquidité, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, qu'elle avait confié à ODDO CORPORATE FINANCE.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A partir du 1^{er} octobre 2012, la société FAIVELEY TRANSPORT a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité signé le 17 septembre 2012, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens figurant sur le précédent compte de liquidité ont été affectés en totalité au nouveau contrat de liquidité soit :

- 10 000 titres FAIVELEY TRANSPORT,
- 492 865 Euros.

Ce contrat a été conclu pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2012. Il sera ensuite prorogé par tacite reconduction par période d'une année.

Faiveley Transport :

Immeuble le Delage, Hall Parc Bâtiment 6A 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers
Tel : **+33 (0)1 48 13 65 00** - Fax : +33 (0)1 48 13 65 54

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 614 152 euros - RCS Nanterre B 323 288 563 - siret 323 288 563 00170 - TVA FR 46 323 288 563 - Code APE 6420 Z